Séance du Conseil Municipal du 27/04/2006

Direction: Direction Financière

Direction des FINANCES

REF: FINAN2006012

OBJET : Annulation de la délibération n°290 du 27 novembre 2003 relative à l'attribution d'une subvention d'équilibre en faveur du budget annexe de revitalisation des sites industriels (R.S.I)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L 2312-1 et L 2312-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 290 du 27 novembre 2003 portant attribution d'une subvention exceptionnelle d'équilibre en faveur du budget annexe de revitalisation des sites industriels.

Vu la requête présentée par Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise le 18 février 2004 visant à annuler cette délibération,

Considérant que le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a, par jugement du 10 janvier 2006, annulé la délibération n°290 du 27 novembre 2003,

A l'unanimité.

DELIBERE:

ARTICLE UNIQUE : annule la délibération du conseil municipal n° 290 du 27 novembre 2003 relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'équilibre en faveur du budget annexe de revitalisation des sites industriels